



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance extraordinaire du 8 novembre 2018*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le huitième jour du mois de novembre 2018.

**Sont présents :**

Madame la conseillère : Lynda Poulin  
Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Gilbert Vachon  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

**Est absente :**

Madame la conseillère : Peggy Poulin-Nolet

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Entente journalier saisonnier au déneigement**
- 4. Ajustement salarial**
- 5. Période de questions et commentaires**
- 6. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Denise Roy, ouvre la séance.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 225-11-2018**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### **3. Entente journalier saisonnier au déneigement**

#### **Résolution 226-11-2018**

ATTENDU QUE le poste de journalier saisonnier au déneigement de nuit est toujours vacant;

ATTENDU QUE le contrat du Ministère des Transports est débuté depuis le 1er novembre;

ATTENDU QUE les employés ont déposé une offre pour combler le poste à tour de rôle selon des conditions salariales non-prévues à la convention collective;

M. Gilbert Vachon quitte la salle.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre des employés;

D'autoriser Mme Denise Roy, mairesse et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à annexer à la convention collective.

Adoptée

### **4. Ajustement salarial**

#### **Résolution 227-11-2018**

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe et la directrice générale demandent un ajustement salarial;

ATTENDU QUE toutes deux répondent aux exigences du poste et qu'elles progressent selon les attentes de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ajustement salarial amènera leur rémunération dans la moyenne salariale de leur poste selon l'enquête de rémunération 2018 de Carrefour Capital Humain;

ATTENDU QU'elles avaient signé un contrat valide jusqu'en 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder l'ajustement salarial tel que demandé et d'ajouter une entente au contrat actuellement valide ;

D'autoriser Denise Roy, mairesse à signer ces ententes.

Adoptée

**5. Période de questions et commentaires**

Aucune question dans la salle.

**6. Levée de l'assemblée**

**Résolution 228-11-2018**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
Mairesse.

---

*Dominique Giguère,*  
Directrice générale.